



## Nouvelles mises en garde concernant Thionex 50W et Thionex 50W WSP (poudres mouillables en sachets hydrosolubles)

Selon la réévaluation récente de l'endosulfan effectuée par Santé Canada, cette matière active contenue dans les produits Thionex<sup>MC</sup> et Thiodan<sup>MC</sup> présenterait des risques professionnels et environnementaux, ce pour quoi ces produits seront graduellement et complètement abandonnés d'ici le 31 décembre 2016. Entre-temps, certaines utilisations ont été éliminées plus tôt (voir le premier tableau ci-dessous) et des mesures provisoires d'atténuation des risques ont été mises en place.

AVIS À L'UTILISATEUR	
Le dernier jour d'utilisation permis est le 31 décembre <b>2010</b> sur les cultures suivantes :	<b>tous les produits de formulation</b> : épinards, haricots à écosser, luzerne, maïs de grande culture, pois à écosser, tournesol, trèfle; <b>produits de formulation sous forme de poudre mouillable</b> : cultures indiquées ci-dessus, et haricots secs, maïs sucré, pois secs et tomates de plein champ.
Le dernier jour d'utilisation permis est le 31 décembre <b>2012</b> sur les cultures suivantes :	brocoli, chou, chou-fleur, choux de Bruxelles, concombre de serre, haricot sec, maïs sucré, navet, point d'appât à l'extérieur des usines de transformation des aliments, poire, pois sec, pomme, raisin, rutabaga, tomate de serre.
Le dernier jour d'utilisation permis est le 31 décembre <b>2016</b> sur les cultures suivantes :	abricot, aubergine, betterave à sucre, céleri, cerise, citrouille, concombre, courge, fraise, laitue pommée, melon, pêche, plantes ornementales (de serre et à l'extérieur), poivron, pomme de terre, prune, tomate (sauf les produits de serre et les produits de formulation sous forme de poudre mouillable pour les tomates comme il a été indiqué plus haut).
NE PAS utiliser ce produit sur toute culture ou tout site après le 31 décembre 2016.	

Afin de continuer à utiliser Thionex 50W et Thionex 50W WSP, des mises en garde ont été ajoutées aux étiquettes des produits et doivent être respectées. *Il vous incombe de connaître et de suivre ces mises en garde ainsi que le mode d'emploi et autres instructions sur leur étiquette.*

Culture	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Dose maximale par saison (g m.a.*/ha/année)	Nombre maximal d'applications par année
Céleri	4 jours	14 jours	1100	1
Concombre de pleine terre, melon	4 jours	9 jours	2200	3
Aubergine, poivron, tomate de plein champ	4 jours	27 jours	2200	2

Laitue pommée	4 jours	14 jours	2200	2
Plantes ornementales en serre	2 jours	S. O.	S. O.	1
Plantes ornementales d'extérieur	2 jours	S. O.		2
Pomme de terre**	5 jours	5 jours	2200	4**
Citrouille, courge	7 jours	9 jours	2200	3
Fraise	4 jours – dépistage, désherbage manuel, irrigation et paillage; 7 jours – toutes les autres activités.	7 jours	4000	2
Betterave à sucre	10 jours – irrigation, dépistage; 48 heures – toutes les autres activités.	45 jours	1100	1

Culture	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Dose maximale par saison (g m.a.*/ha/année)	Nombre maximal d'applications par année
Abricot, cerise, pêche, prune	20 jours – éclaircissage 7 jours – toutes les autres activités	18 jours	2800	1 (pulvérisateur à rampe) 2 (équipement portatif)
Céleri	4 jours	17 jours	1100	1
Concombre de pleine terre, melon	4 jours	13 jours	2200	2
Aubergine, poivron	9 jours	27 jours	2200	2
Laitue pommée	4 jours	17 jours		2
Plantes ornementales en serre	48 heures	S. O.	S. O.	1
Plantes ornementales d'extérieur	4 jours	S. O.	2800	1
Pomme de terre**	5 jours	5 jours	2200	2**
Citrouille, courge	12 jours – Désherbage manuel,	13 jours	2200	2

Culture	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Dose maximale par saison (g m.a.*/ha/année)	Nombre maximal d'applications par année
	émondage, éclaircissage 10 jours – toutes les autres activités			
Fraise	7 jours – dépistage, désherbage manuel, irrigation et paillage; 12 jours – toutes les autres activités.	7 jours	4000	2

\* « m.a. » signifie « matière active ». \*\* Thionex **WSP** est homologué pour une utilisation sur les pommes de terre tous les **DEUX** ans, seulement.

Pour toutes les cultures où plusieurs applications sont permises, le délai minimum entre chaque application est de **7 jours**.

### En quoi consiste un délai de sécurité?

Un délai de sécurité (DS) est la période suivant l'application d'un pesticide durant laquelle l'accès à la zone traitée doit être restreint pour permettre aux résidus de pesticides de se dégrader et d'atteindre des concentrations qui ne posent pas de risques pour la santé. Pour Thionex WP, le DS est indiqué pour chaque culture. À partir du moment de l'application jusqu'à la fin du DS, aucune personne ne peut pénétrer dans un champ qui a fait l'objet d'une pulvérisation de pesticides sans porter l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette. **Il incombe aux producteurs d'aviser les travailleurs agricoles et autres personnes (inspecteurs, agronomes, dépisteurs, grand public, etc.) qui pourraient se trouver sur le site de l'application du pesticide et du délai de sécurité en vigueur pour un champ ou un verger.**

### Quelle quantité de produit puis-je appliquer de façon sécuritaire?

Des limites ont été établies pour la quantité de Thionex 50W et de Thionex 50W WSP qui peut être appliquée. Selon les recommandations, chaque spécialiste de l'application ne doit pas manipuler plus de 0,54 kg de produit par jour. (À raison d'une dose de 1,2 kg de produit par 1 000 L d'eau, le spécialiste peut appliquer environ 450 L d'un mélange à pulvériser par jour.) Cependant, il existe certaines exceptions. Dans le cas des **pommes de terre**, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, chaque spécialiste ne doit pas manipuler plus de 174 kg de produit par jour. (À raison d'une dose de 1,75 kg de produit par hectare, cette limite permet de traiter environ 100 hectares par jour.) Dans le cas du traitement des abricots, des cerises, des pêches et des prunes au moyen d'un pulvérisateur, ne pas manipuler plus de 32 kg de produit par jour et par personne. (À une dose de 4,5 kg/ha, on peut traiter environ 7 ha/jour.) Ces restrictions sont en vigueur pour réduire au minimum l'exposition de chaque spécialiste

et signifient que l'application peut se faire pendant plusieurs jours par un seul spécialiste ou par de multiples spécialistes le même jour.

**De quel équipement de protection individuelle ai-je besoin pour mélanger, charger et appliquer Thionex 50W et Thionex 50W WSP?**

Le port d'équipement de protection individuelle est requis lorsque vous manipulez des produits Thionex 50W et Thionex 50W WSP pour réduire au minimum l'exposition à des pesticides et protéger votre santé. L'équipement de protection individuelle requis change selon l'activité que vous effectuez et l'équipement que vous utilisez. Le tableau suivant présente l'équipement de protection individuelle *minimal* requis pour diverses activités. L'équipement de protection individuelle requis pour l'application des produits de formulation WP et WSP protège moins que celui servant à l'application du concentré émulsifiable parce que les produits WP et WSP sont emballés dans des sachets hydrosolubles. Si un sachet est rompu, veuillez suivre les instructions pour le produit sous forme de concentré émulsifiable (EC).

**Entrée dans la zone traitée**

Équipement de protection individuelle nécessaire	Mélange ou chargement; nettoyage ou réparation	Méthode d'application				Entrée hâtive dans la zone traitée avant le délai de sécurité
		Pulvérisateur pneumatique		Pulvérisateur à rampe (cabine fermée)	Équipement portatif	
		cabine fermée	cabine ouverte			
Combinaison résistant aux produits chimiques		✓	✓	✓	✓	✓
Chemise à manches longues et pantalon	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chaussures résistant aux produits chimiques			✓			
Chaussures et chaussettes	✓	✓		✓	✓	✓
Gants résistant aux produits chimiques	✓	✓*	✓	✓*	✓	✓
Lunettes ou masque de protection						✓
Appareil respiratoire d'un modèle approuvé contre les vapeurs organiques	✓		✓		✓	

Équipement de protection individuelle nécessaire	Mélange ou chargement; nettoyage ou réparation	Méthode d'application				Entrée hâtive dans la zone traitée avant le délai de sécurité
		Pulvérisateur pneumatique		Pulvérisateur à rampe (cabine fermée)	Équipement portatif	
		cabine fermée	cabine ouverte			
Tablier résistant aux produits chimiques	✓					
Casque résistant aux produits chimiques			✓			

\* Des gants résistant aux produits chimiques doivent être à portée de mains pour sortir de la cabine.

### Quelles sont les zones tampons qui doivent être respectées au moment de l'application de Thionex 50W et de Thionex 50W WSP?

Ces produits sont toxiques pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Des zones tampons ont été ajoutées aux étiquettes pour toutes les cultures. La taille de la zone tampon varie selon l'équipement utilisé, la culture, de même que les habitats vulnérables situés près des champs faisant l'objet d'un traitement. Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, DANS LA DIRECTION DU VENT, des habitats vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons requises pour la protection de ce qui suit :			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins d'un mètre	Plus d'un mètre	Moins d'un mètre	Plus d'un mètre
Pulvérisateur agricole	Aubergine, citrouille, concombre, courge, fraise, melon, poivron, pomme de terre		90 m	40 m	120 m	120 m
	Laitue pommée		75 m	30 m	120 m	120 m
	Céleri		50 m	20 m	120 m	120 m
Pulvérisateur pneumatique	Abricot, cerise, pêche, prune	Début de la croissance	70 m	60 m	90 m	80 m
		Fin de la croissance	60 m	50 m	80 m	70 m

L'utilisation des pulvérisateurs portatifs ou à dos ainsi que les traitements localisés NE nécessitent PAS de zone tampon. Dans certains cas, les zones tampons peuvent être réduites conformément aux calculs effectués au moyen du calculateur de zones tampons en ligne de Santé Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez effectuer une recherche en ligne en tapant « calculateur de zones tampons ».

Pour obtenir des renseignements sur le produit comme les doses de mélange et les organismes nuisibles visés, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :  
**Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire de Santé Canada**  
**1-800-267-6315**  
*[pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca)*